République Française Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de PRUINES Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie.

Absent: POULAIN DELAFONTAINE Nobélia, FÈRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne.

Secrétaire: MERLET Claude.

Date de convocation et affichage : 09 décembre 2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents –7

OBJET Autorisation d'engagement, liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Délibération n°2022/038

Monsieur le maire expose,

Vu l'article L1621-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissement budgétés l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il précise que les crédits votés seront repris au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter à l'unanimité des membres présents la proposition du maire dans les conditions

Exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme Le Maire, Christian POUGET

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée le :

2 0 DEC. 2022

et publication ou notification du :

2 0 DEC. 2022



